FORMEZVOO

VOTRE RÉUSSITE, NOTRE PRIORITÉ

FORMATION CERTIFIANTE

CERTIBIOCIDE DÉSINFECTANTS

Utilisateurs professionnels et distributeurs de produits biocides désinfectants.

1 jour · 7 heures · Présentiel / Distanciel

DURÉE	EFFECTIF	FORMATS
1 journée	**INTER 5+**	**Présentiel / Distanciel**
7 heures	ou INTRA dédié	

Programme pédagogique détaillé

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Intitulé	Certibiocide Désinfectants
Durée	1 jour (7 heures)
Effectif	INTER : à partir de 5 participants (30 maximum en distanciel). INTRA : session dédiée.
Modalités	Présentiel / Distanciel
Public visé	Décideurs, acquéreurs et distributeurs de produits biocides désinfectants à usage professionnel.
Prérequis	Exercer ou être amené à exercer une activité de décideur, d'acquéreur ou de distributeur de produits biocides désinfectants à usage professionnel. Aucune qualification préalable n'est requise.

QU'EST CE QUE LE CERTIBIOCIDE DESINFECTANTS ?

Le Certibiocide est le certificat individuel obligatoire pour les activités d'utilisateur professionnel, d'acquéreur et de distributeur de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels. La version « Désinfectants » couvre les produits biocides utilisés dans le cadre des protocoles d'hygiène et de désinfection.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Connaître la réglementation applicable aux produits biocides désinfectants.
- Utiliser les produits biocides dans le respect des bonnes pratiques et des règles de sécurité.
- Prévenir les risques pour la santé et l'environnement liés à leur utilisation.
- Identifier les obligations réglementaires liées à l'utilisation, à l'acquisition et à la distribution des produits biocides désinfectants.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Le programme est structuré en 4 parties, précédées d'une introduction, conformément au référentiel Certibiocide « Désinfectants ».

INTRODUCTION

- **Contexte** — lié à l'utilisation des produits biocides, rôles, responsabilités et missions en tant que décideur, acquéreur ou distributeur.
- **Le Certibiocide « Désinfectants »** — introduction au certificat individuel pour les activités d'utilisateur professionnel, d'acquéreur et de distributeur de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels.
- **Définitions** : produit biocide, types de produits biocides, désinfection et notions clés.

Partie 1 : CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Cadre réglementaire européen et français.
- Arrêté Certibiocide.
- Autorisation de Mise sur le Marché (AMM).
- Fiche Technique (FT).
- Fiche de Données de Sécurité (FDS).
- Stockage et transport des produits biocides.

Partie 2 : LES MICRO-ORGANISMES ET LES DÉSINFECTANTS

- **Protocole d'hygiène.**
- **Diagnostic :** Raisonnement à adopter, maladies communautaires et leurs symptômes.
- **Micro-organismes :** Bactéries, moisissures et virus.
- **Désinfection :** Objectifs de la désinfection, produits à utiliser, choix du produit et de la méthode.
- **Nettoyage.**
- **Alternatives aux produits biocides désinfectants.**
- **Produits biocides :** Rappel sur la notion de désinfectant et le spectre d'activité des désinfectants.
- **Conseil au client.**
- **Application du traitement.**

Partie 3 : PRÉVENTION DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE

- **Dangers liés aux produits biocides :** Identification des dangers et informations toxicologiques.
- **Analyse des dangers et des risques :**
  - Distinction entre danger et risque.
  - Compréhension des mentions de danger pour la santé.
  - Contaminations liées à l'utilisation des produits biocides.
- **Risques liés aux produits biocides :**
  - Intoxications aiguës et chroniques.
  - Analyse des conditions d'exposition : voies de pénétration, situations d'exposition, contact direct ou indirect, facteurs favorisant la pénétration et cas des personnes sensibles.
- **Mesures de protection :**
  - Protections collectives.
  - Protections individuelles : avant, pendant et après l'intervention (gants, combinaison, protections faciales, etc.).
  - Information, formation et mesures de prévention.
- **Conduite à tenir en cas d'accident :**
  - Principaux symptômes d'intoxication.
  - Premiers gestes à adopter en cas d'exposition aux produits biocides.

Partie 4 : PRÉVENTION DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

- **Contexte :** Périmètre des risques environnementaux et évaluation des risques.
- **Étiquetage et informations écotoxicologiques :**
  - Informations écotoxicologiques.
  - Fiche de Données de Sécurité (FDS).
  - Pictogramme « Danger pour l'environnement » et mentions de danger.
  - Toxicité aquatique aiguë et toxicité aquatique chronique.
- **Risques environnementaux et gestion des risques :**
  - Identification des risques environnementaux et des facteurs aggravants.
  - Prévention des risques environnementaux.
  - Limitation des conséquences des risques environnementaux.
- **Gestion des déchets :**
  - Définition des déchets, déchets biocides et cycle de vie des déchets.
  - Obligations et interdictions liées à la gestion des déchets biocides.
  - Traçabilité et devenir des déchets.
  - Traitement et valorisation des déchets.

MÉTHODES ET MODALITÉS

ÉVALUATION PÉDAGOGIQUE

Évaluation des apprentissages réalisée tout au long de la formation afin de mesurer l'acquisition des connaissances et des compétences : feedback régulier, exercices pratiques, QCM de fin de séquence, pré-test et post-test permettant d'évaluer les acquis à l'aide de critères objectifs.

ÉVALUATION POUR L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION

Une évaluation des compétences est réalisée à l'aide d'un test de 30 questions validé par le ministère chargé de l'Environnement. Pour obtenir la certification, le candidat doit répondre correctement à au moins 20 des 30 questions. En cas d'échec, une formation complémentaire de consolidation des compétences est dispensée avant une nouvelle évaluation. Aucune validation partielle n'est possible.

ÉVALUATION DE LA SATISFACTION

Questionnaire d'évaluation de la satisfaction à chaud, complété à l'issue de la session de formation.

FORMATION EN DISTANCIEL

La formation peut être réalisée à distance, en classe virtuelle synchrone. Le respect des conditions suivantes est impératif :

✓ Formation en visioconférence, avec caméra allumée pendant toute la durée de la formation.
✓ Vérification de l'identité du candidat (correspondance avec la personne inscrite).
✓ Vérification préalable du bon fonctionnement des outils de connexion.
✓ Mise à disposition d'une assistance technique pendant toute la durée de la formation.
✓ Signature des feuilles de présence numériques par demi-journée.
✓ Réalisation de tests en ligne à la fin de chaque demi-journée afin d'évaluer les acquis et d'assurer le suivi pédagogique.
✓ Effectif maximum : 30 candidats par session pour le Certibiocide « Désinfectants ».

Une classe virtuelle synchrone implique la participation à distance des apprenants et nécessite l'utilisation d'outils collaboratifs en temps réel (sondages, tableaux blancs interactifs, partage d'écran et d'applications, audio et vidéo). Elle ne se limite ni à une simple visioconférence, ni à un webinaire.

DOCUMENTS REMIS AUX STAGIAIRES

Les supports de formation, livrets et documentations sont remis aux stagiaires au format papier ou numérique, sur clé USB ou par téléchargement.

ACCESSIBILITÉ

Accessibilité aux personnes en situation de handicap
La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Un aménagement spécifique peut être étudié selon les besoins. N'hésitez pas à nous contacter en amont pour échanger sur vos besoins.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Trois moyens simples pour vous inscrire à cette formation :

